



C A N T E L O U P E N B R I E

2005 : UNE ANNÉE DÉCISIVE

LE 15 janvier dernier, c'est devant une salle des fêtes comble que Gérard Willaume présentait, au nom de la municipalité, ses vœux aux nombreux Chanteloupiens rassemblés à l'occasion de cette traditionnelle cérémonie. Avant de commencer son discours, M. le Maire remercie Mesdames les professeurs du service communal de la culture et Mme Pascale Liénard qui ont offert à l'assistance un mini récital, chants piano.



« Pour la deuxième année consécutive, mes collègues et moi-même avons décidé de vous convier à cette cérémonie des vœux sans inviter les nombreuses et diverses personnalités locales.

» D'une part, les restrictions budgétaires ne nous permettaient pas d'organiser une cérémonie somptuaire. D'autre part, en ce lendemain de la tragédie d'Asie du Sud, il nous aurait semblé totalement déplacé de nous répandre dans de fastueuses agapes.

» Ce cataclysme me conduit à souhaiter que nous, Chanteloupiens, durant cette manifestation coutumière des Vœux, dédions nos pensées à ces dizaines de milliers de victimes.

*
* *

» Toutefois, la vie continue et doit continuer. C'est pourquoi, en premier lieu, en ce début d'année, je veux, au nom de tous mes collègues du conseil municipal, vous adresser mes souhaits les meilleurs : de santé, de bonheur et de prospérité, pour vous et pour vos proches.

» Mes vœux vont aussi à la commune. 2005 sera une année décisive quant à son évolution puisque tout le travail de réflexion est maintenant terminé. A savoir notre nouveau document d'urbanisme, sur lequel nous travaillons depuis juin 2001, mais également le projet de Zone d'Aménagement Concerté qui va se développer à l'est du bourg existant.

» Pour ces deux documents importants, pour l'avenir de notre commune, je tiens à remercier tous ceux qui ont apporté leur réflexion personnelle afin de donner naissance à ces documents d'intérêt général.

» Tout d'abord, je veux remercier André Roth, notre architecte-urbaniste, nos partenaires de l'EPAMarne, les représentants du Département, de la Région, de la

(Suite page 2)



Direction départementale de l'équipement, de la Direction départementale de l'agriculture et de tous les services de l'État et les services associés qui ont contribué à leur élaboration.

» Mais je veux surtout remercier les citoyens de Chanteloup qui ont consacré beaucoup de leur temps au sein de la commission

« Urbanisme » ainsi que mes collègues élus.

» Je peux dire, aujourd'hui, que ces documents d'urbanisme sont le fruit d'un travail collectif et de la volonté des femmes et des hommes chanteloupiens qui ont œuvré pour notre village.

A l'heure où s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire de notre commune, avec cette nouvelle étape d'urbanisation, Chanteloup a dorénavant tous les atouts pour rester une petite ville dynamique, à la fois forte dans sa diversité et attentive à chacun.

» En effet, l'ouverture à l'urbanisation de Chanteloup-en-Brie, bien que modérée, va permettre, dans le temps, à l'horizon 2010-2012, de nombreuses améliorations des services, notamment :

- la construction d'une nouvelle et spacieuse école maternelle de huit classes qui facilitera, par le transfert des élèves de l'école élémentaire dans les nouveaux locaux, de réhabiliter le groupe scolaire du Loupiot en démolissant les parties préfabriquées et en agrandissant l'école de quatre classes ;
- la construction d'un véritable centre de la Petite Enfance ;
- l'agrandissement et la modernisation de la mairie ;
- la construction d'ateliers municipaux adaptés à l'évolution de la commune ;
- la construction d'un gymnase intercommunal.

» Pour réaliser ces opérations, en plus de toutes les subventions que nous rechercherons, l'EPAMarne nous a accordé une participation de 2 700 000 € et mettra à disposition de la commune, pour l'euro symbolique, les terrains nécessaires à la réalisation de ces équipements, pour un montant équivalent à 737 500 €.

» Dans le même temps, se réalisera le contournement du bourg. Ce qui permettra à l'avenue de la Jonchère de retrouver le calme d'une rue de village.

» De plus, 40 hectares accueilleront des activités qui enrichiront, par le biais des taxes professionnelles et foncières, non seulement la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire mais aussi la commune, permettant ainsi d'offrir de nouveaux emplois sur place pour les Chanteloupiens.

» Demain, comme hier, vous pourrez compter sur vos élus pour qu'il fasse toujours bon vivre à Chanteloup-en-Brie.

» Pourtant ce challenge quotidien est de plus en plus difficile à relever. Si notre volonté est intacte de maintenir, voire de développer l'art de vivre en communauté villageoise, je peux vous garantir que parfois et de plus en plus souvent des éléments extérieurs contrarient cette volonté.

» Nous l'avons vu avec les aléas que nous avons rencontrés, et que nous rencontrons toujours, pour l'aménagement de la ferme du Pavillon où les défaillances graves de certains intervenants techniques nous conduisent à supporter les conséquences matérielles et financières.

» Nous finirons bien, tout de même, à prendre bientôt possession des locaux de cette ferme du Pavillon pour y installer nos Enfants, nos Jeunes, nos Anciens et autres activités.

*
* *

» Mais, plus grave encore :

- les transferts de compétences des services de l'État vers les collectivités territoriales sans le reversement équivalent de leurs financements ;
- le Plan de cohésion sociale, proposé par le ministre Borloo ;
- la refonte de la taxe professionnelle
- et la diminution des impôts décrétée par le Président de la République inquiètent les élus locaux, toutes tendances politiques confondues.

» Nous craignons que le principe des vases communicants s'exerce davantage encore. Ce que ne veut plus faire l'État, c'est déjà et ce sera, encore plus demain, aux collectivités locales d'en assumer les charges.

» Inquiétude et scepticisme évoqués lors du Congrès des Maires en novembre dernier. Car si ces objectifs sont ambitieux, nous redoutons de devoir en assumer les charges financières. De plus, l'entrelacs des compétences entre les collectivités accroît l'incertitude. Sur le plan purement local, une autre inquiétude nous préoccupe actuellement.

A savoir, le devenir de l'association de la Petite Enfance.

» Les contraintes normatives en matière d'encadrement et d'organisation matérielle nous amène à envisager des engagements financiers qui n'étaient pas prévus.

» Nous attendons du Département et de la DDASSMA des réponses à nos questions qui devraient nous permettre de sauver cette structure sociale tant prisée par les jeunes ménages.

A charge aussi au personnel de cette association de répondre aux demandes pressantes des services sanitaires et sociaux

*
* *

» Heureusement, il y a tout de même des choses qui vont bien.

(Suite de la page 2)

» Je veux parler du jeune service communal de la culture qui est en train de prendre sa vraie dimension en cernant mieux les difficultés de gestion et en se préparant à offrir de nouvelles activités.

» D'ailleurs, afin de conforter cette structure municipale dans son action quotidienne, nous faisons à nouveau appel aux bénévoles qui peuvent, à côté de ceux déjà présents et du personnel en charge, apporter une aide significative à l'occasion des manifestations importantes.

» Je reste persuadé qu'il serait plus judicieux d'accompagner et d'aider ce qui existe au lieu de tenter d'imposer une structure parallèle. Ce serait la logique des choses, nous semble-t-il ?

» Cet appel au bénévolat est valable également pour l'ensemble des associations de Chanteloup. Car si elles remplissent bien leurs missions en animant la vie locale, il n'en est pas moins vrai que ces bénévoles font un travail parfois ingrat et toujours très exigeant.

» Il peut arriver, parfois, que les tempéraments s'affrontent et que les humeurs passent avant les idées. Comme je dis toujours : gardons en mémoire uniquement ce qui est positif et oublions ce qui est négatif.

Cultivons notre relationnel. Chacun veut faire de son mieux, c'est évident, mais parfois il semble difficile de communiquer et de se comprendre.

Allez ! chers Chanteloupiens, un petit coup de main, sans chipoter, dans le SEUL et unique intérêt du village.

La mairie, quant à elle, subventionne largement les associations et les aide, autant que faire se peut.

* *

» D'autres bonnes perspectives s'annoncent, depuis le 1^{er} janvier, avec la création de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire.

» Si la Communauté de communes a réalisé hier un nombre impressionnant d'objectifs en direction de l'environnement et de la qualité de vie de chacun d'entre-nous – même si nous voyons peu de choses, pour l'instant sur Chanteloup, excepté l'aide financière substantielle pour l'aménagement de la ferme – les élus communautaires et leurs collaborateurs travaillent d'arrache-pied pour que tous les projets, anciens et futurs, voient le jour au cours des mois et des années à venir.

» Vous pouvez lire ce vaste programme dans le bulletin de la Communauté **Couleurs** que vous venez de recevoir dans vos boîtes aux lettres.

» L'arrivée des quatre nouvelles communes de Carnetin, Dampmart, Pomponne et Thorigny-sur-Marne élargissent le périmètre d'intervention de notre structure intercommunale et génèrent à la fois de nouvelles compétences et de nouvelles ressources.

» Avec ses 51.000 habitants et les dotations

spécifiques de l'État qui en découlent, le poids de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire devrait apporter, à moyen terme, des améliorations dans notre vie quotidienne.

Pourvu, qu'une fois de plus, l'État ne nous lâche pas en cours de route et que nous puissions disposer des moyens financiers à la hauteur de nos ambitions.

Sur ce point, je suis plus qu'interrogatif, tout en étant solidaire.

» Comme l'a souligné, Nelson Mandela : « **Après avoir gravi une haute colline, tout ce qu'on découvre, c'est qu'il reste beaucoup d'autres collines à gravir.** »

» Je crois en effet qu'il nous reste encore beaucoup de travail devant nous.

» Une colline que l'on voudrait bien voir franchir en 2005 est celle de l'épineux dossier de la sécheresse.

» Au moment où je préparais ce modeste discours, M. le Ministre de l'Intérieur n'avait toujours pas répondu à notre requête en classant Chanteloup en commune sinistrée. Malgré nos nombreuses démarches – justifiées – alors que des villes voisines ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, bizarrement, la nôtre, sur les mêmes couches géologiques, n'a pas reçu le même traitement de l'État. En matière d'équité et de solidarité, en direction des trente familles sinistrées, « bonjour » Messieurs les ministres en charge de ces dossiers !..

* *

» Je vous ferai grâce, puisque nous sommes entre nous, de vous dresser le bilan exhaustif de l'action municipale durant l'année 2004. Notre bulletin municipal, **Cantu Lupi**, relate assez bien, me semble-t-il, ce que nous faisons, ce que nous ferons et aussi ce que nous ne pourrons pas faire.

* *

» 2005 sera encore une année de consultation nationale. En effet, tous les électeurs seront conviés au printemps à exprimer, par référendum, leur point de vue sur le projet de la Constitution européenne.

Surtout ne lions pas à un OUI ou à un NON l'entrée de la Turquie dans la Communauté européenne. Ce n'est pas l'enjeu du moment. Il s'agit seulement de donner à l'Europe sa loi fondamentale.

» Même si le monde est en mouvement, les choses semblent changer et parfois évoluer dangereusement. A l'évidence, ce monde entre, par régions, dans une aire de recomposition



(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

démocratique et d'ouverture sur un monde plus solidaire.

» Regardons ce qui se passe en Ukraine, en Palestine, en Irak, en Afrique et dans bien d'autres pays et continents en voie d'émergence pour se libérer des jougs dictatoriaux générant la misère physique et matérielle mais surtout privant les femmes et les hommes de leurs droits et de leurs libertés.

» Que 2005 soit une année charnière pour que tous ces peuples qui souffrent et qui sont en attente d'une vie meilleure. Que 2005 soit une année de réel espoir de paix.

* * *

» Au début de mon discours, j'ai souhaité inscrire notre aimable cérémonie à l'intention des victimes de ce séisme de l'Asie du Sud.

» A ce sujet, nous pouvons réfléchir sur nous-mêmes et sur nos problèmes. A l'évidence, combien peuvent-ils apparaître dérisoires, relatifs, marginaux, comparés à la catastrophe qui a ravagé ces pays.

» La solidarité, malgré notre faiblesse financière passagère, s'est exprimée au bureau municipal élargi de la semaine dernière, puisque je pourrai, lors de notre prochaine réunion du conseil du 18 janvier, proposer d'envoyer, à l'UNICEF, dans le cadre du budget communal 2005, une contribution de 1 euro par habitant, soit 1.787 euros.

» Mais, puisque nous sommes en cette période de vœux, nous pouvons souhaiter que nos hommes politiques, de l'ensemble de la planète, prennent bien la mesure de cette catastrophe. Nous formulons le vœu qu'ils prennent vraiment les bonnes décisions en matière d'environnement et du milieu ambiant naturel.

« **La planète est d'une extrême fragilité**, comme l'a dit, lundi soir, Nicolas Hulot. **La vie dessus relève du miracle, face aux agressions de plus en plus nombreuses perpétrées par l'Homme.** »

« **Quand on ne sait pas où l'on va, il faut regarder d'où l'on vient.** »

» Si la solidarité des peuples s'exprime aussi fortement dans cette tragédie, nous pouvons facilement penser qu'avec la même puissance d'information des média et de sensibilisation sur la fragilité de notre planète, la conscience collective pourra et devra être amenée naturellement et sans réticence à s'adapter à une nouvelle manière de « consommer », de bâtir, de cultiver les sols et de se déplacer au quotidien.

» Je ne veux pas terminer ce discours sans remercier encore les Associations et les bénévoles qui animent notre village et qui rendent ainsi Chanteloup-en-Brie si dynamique, contrairement à toutes ces villes dortoirs.

» Chanteloup est un village qui vit et qui vivra encore mieux avec sa nouvelle population, ses nouveaux services et commerces, tout en restant un village avec son art de vivre.

» Merci au personnel communal et à tous les acteurs de notre cité.

» Dans un instant, nous lèverons nos verres à l'année nouvelle.

» A ce sujet, je voudrais aussi remercier, M. Francis Daussin, de la société Immobilière FREY, qui a offert le champagne pour cette cérémonie. Sachez que ce premier promoteur va construire, sur notre commune, 20.000 m² de

commerces de moyennes surfaces. Ces commerces ouvriront leurs portes, fin 2006-début 2007.

» Merci à Laetitia et à Laurent, de la boulangerie de Chanteloup, qui nous ont préparé les toasts qui accompagnent le champagne de 2005.

» En vous renouvelant mes meilleurs vœux pour 2005, je vous invite à vous diriger vers le buffet où un cocktail va vous être servi par Aquilina, Bernard et Charles avec leurs épouses respectives, Marie-Christine, Monique, Yves, Zélia, Virginie et les élus.

Bonne année à tous !

Merci. »

A la fin de ce discours, M. le Maire devait remettre officiellement, à dix de nos concitoyens, la Médaille du travail.



★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★
★ LE MAIRE ★
★ LE CONSEIL ★
★ MUNICIPAL ★
★ LE COMITÉ ★
★ DE RÉDACTION ★
★ LES ASSOCIATIONS ★
★ VOUS SOUHAITENT ★
★ **UNE BONNE** ! ★
★ **ANNÉE 2005** ★
★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

DERNIÈRE HEURE SÉCHERESSE ÉTÉ 2003

Madame le Député vient de nous informer que nos efforts répétés viennent d'être couronnés de succès puisque le Ministre de l'intérieur vient d'accepter, en reconnaissant la pertinence de notre demande, le classement de notre commune « en état de catastrophe naturelle ».

Chanteloup-en-Brie figure donc dans un nouvel arrêté paru au **Journal officiel** le **1^{er} février 2005**. Pour enclencher la procédure d'indemnisation, les sinistrés doivent impérativement contac-

ter leur assurance dans les 10 jours qui suivent la publication au **Journal officiel** soit le 11 février 2005.

Naturellement, nous avons informé les trente familles chanteloupiniennes concernées de la parution par courrier.

La persévérance dans l'action peut parfois déboucher sur des satisfactions. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

LE MAIRE.

DESCHANTELOUPIENS A L'HONNEUR

Médailleurs du Travail

■ MÉDAILLES D'ARGENT (20 ans) :

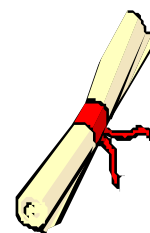
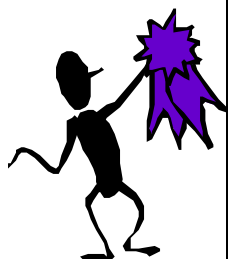
- M^{me} Simone Boittin
- M^{me} Évelyne Escriva
- M. Kouame Faussou
- M. Pierre Yann Le Gallic
- M. Manuel Palma Da Silva
- M^{me} Marie-Agnès Rouchel.

■ MÉDAILLES DE VERMEIL (30 ans) :

- M^{me} Marie-Agnès Rouchel,
- M. Daniel Lemaire.

■ MÉDAILLES D'OR (35 ans) :

- M^{me} Nicolle Audiot
- M. Albert Dereumaux.



★★★★★★★★★★★★★★★★★★
 ★
 ★
 ★
 ★
 ★
 ★★★★★★★★★★★★★★★★★★

*Nous adressons
à tous nos plus vives
félicitations.*

ALLOCUTION DE M. MICHEL CHARTIER PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-ET-GONDOIRE LORS DES VŒUX 2005 – LE 6 JANVIER 2005

A L'ESPACE CHARLES-VANEL DE LAGNY-SUR-MARNE



» Il y a tout juste trois ans, à la grange de Conches, se tenait notre première cérémonie des vœux, quelques jours après la naissance de la nouvelle Communauté de Communes de Marne-et-Gondoire.

» Aujourd'hui, nous nous retrouvons à Lagny pour célébrer plus encore que la nouvelle année ; l'avènement de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.

» Forte de ses treize communes, de ses 51.000 habitants c'est une nouvelle aventure, un nouveau défi, qui nous est proposé.

» Mais avant d'évoquer ce nouveau challenge et les principaux objectifs de notre Communauté d'Agglomération, il m'a semblé indispensable de vous présenter, certes succinctement, le bilan des 3 ans de la Communauté de Communes.

» Ce bilan, je le résumerais ainsi :

- Un projet structurant déjà réalisé.
- Plusieurs chantiers importants finalisés qui sont sur le point de démarrer.
- Une volonté déterminée de rendre cohérent et de faire vivre un territoire, notamment pour ses habitants, en s'appuyant sur une politique de développement durable.

» Le 19 septembre dernier, nous avons inauguré la vallée de la Brosse réaménagée sur près de 6 kms, ainsi que le moulin Russon réhabilité.

» Cette opération, qui était un des symboles fondateurs de notre communauté de communes, a déjà accueilli, tout l'automne, plusieurs centaines de promeneurs chaque week-end.

» Ce projet nous a également permis d'offrir aux enfants de toutes les écoles de Marne-et-Gondoire la possibilité de passer une journée, voire une semaine, en classe de découverte, au contact d'une nature revitalisée, leur permettant ainsi d'être les premiers acteurs d'une appropriation de ce territoire.

» D'autre part, je tiens à vous faire part de notre fierté d'avoir été récompensés, pour ce projet, à l'occasion du Prix du Patrimoine 2004 du Conseil Général.

» Début décembre, la deuxième tranche du réaménagement du Parc de Rentilly, la forêt, a été approuvée par la Commission Départementale des Sites.

» Les travaux vont donc débuter incessamment et dès septembre 2005, à l'occasion des fêtes du patrimoine, la superficie du parc accessible au public sera doublée et comptera ainsi près de 35 hectares entièrement réaménagés.

» Concomitamment, les travaux de réhabilitation des communs et de l'orangerie commenceront d'ici quelques semaines.

» L'ensemble de ces espaces (bibliothèque thématique, salle d'expression, ateliers pour artistes, etc...), qui seront ouverts dès mai 2006, préfigurera de manière définitive la vocation culturelle du Domaine de Rentilly.

» Concernant toujours le Domaine de Rentilly, permettez-moi de remercier le Directeur de l'Epamame d'avoir pris la décision courageuse d'y faire démolir en 2005 toutes les ruines des bâtiments inachevés, tirant ainsi un trait définitif sur une époque révolue.

» Deuxième projet dorénavant finalisé : le centre nautique inter-

communal, l'avant projet détaillé approuvé, le permis de construire à l'instruction, la maîtrise foncière définitivement acquise, nous conduira à poser la première pierre avant l'été, pour une ouverture toujours prévue avant la fin de l'année 2006.

» Merci par avance au Département et à la Région pour le soutien qu'ils pourraient nous apporter sur ce projet.

» Enfin, autre projet d'équipement également finalisé, l'aménagement des quais de la Marne à Lagny, faisant de ce port fluvial une porte d'entrée pour Marne-et-Gondoire et un point d'appui pour notre politique touristique.

» Après l'ouverture de la maison fluviale en 2002, le quai Savarin sera entièrement réaménagé pour le printemps, et une halte fluviale (lieu d'information et d'animation) sera installée quai Saint-Père avant la fin de cette année.

* * *

» Derrière et au-delà de ces réalisations ou projets, a été progressivement défini un projet global de cohérence territoriale, s'appuyant sur 4 axes forts, qui marqueront de manière durable notre territoire :

- la préservation des espaces naturels et agricoles,
- le développement économique,
- l'habitat,
- les déplacements.

» Permettez-moi de citer quelques exemples d'actions ou réalisations concrètes dans ces domaines.

» Dans le domaine environnemental :

- Un périmètre d'intervention régionale concernant l'ensemble des espaces non urbanisables de notre territoire, approuvé par la Région dès 2002.
- Un classement en Espace Naturel Sensible du bois de Chigny approuvé par le Département en novembre dernier.
- Une étude diagnostic confirmant la pérennité d'une activité agricole économiquement viable sur notre territoire.

» Dans le domaine économique :

- L'ouverture du centre commercial BAY 2.
- L'approbation du dossier de réalisation de la ZAC du Chêne-Saint-Fiace à Chanteloup.
- La mise sur les rails d'une 1^{re} tranche de zone d'activités sur le site de Lamirault sur le territoire de la commune de Collégien.
- Sans oublier le début des procédures pour la réalisation simultanée de deux zones d'activités sur Bussy-Saint-Martin et Jossigny.

» Une petite parenthèse concernant cette zone d'activités de Jossigny où doit être implanté le nouvel hôpital de Lagny/Marne-la-Vallée.

» En juillet 2003, le maire de Lagny-sur-Marne et l'ensemble des élus de Marne-et-Gondoire ont accepté, au nom de l'intérêt général et des enjeux collectifs que cela représentait en terme de santé publique, que la restructuration de l'hôpital de Lagny se fasse à cet endroit, pour la raison majeure que Marne-la-Vallée devait disposer d'un ensemble hospitalier moderne d'au moins 600 lits.

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

» Aussi, ce soir, nous voudrions faire part publiquement de notre étonnement, mais surtout de notre inquiétude que le secteur hospitalier de Marne-la-Vallée, fort de ses 300.000 habitants, puisse être réduit à une petite structure, pour satisfaire des intérêts locaux et particuliers.

» Revenons à notre bilan.

Dans le domaine du logement :

- Un Programme Local de l'Habitat qui était sur le point d'être finalisé, avant que nous ne prenions la décision sage de le compléter pour y intégrer les 4 nouvelles communes.

» Au passage, je voudrais saluer l'initiative de René Crestey d'avoir initié une opération de logements sociaux sur sa commune et cela malgré des critiques qui me sont d'ailleurs apparues comme un peu surréalistes.

» Cette opération est certes modeste, mais elle est significative de notre volonté d'apporter des réponses concrètes dans ce domaine.

» Pour les déplacements :

- C'est bien entendu la définition d'un schéma directeur de circulations douces couvrant la totalité de notre territoire.

» Ce schéma a fait l'objet d'un contrat réseau vert avec la Région et a vu sa première tranche réalisée sur le territoire des communes de Saint-Thibault-des-Vignes, Gouvermes et Bussy-Saint-Martin.

» Pour rester dans le domaine des transports, je voudrais m'associer à tous les élus des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée pour redire publiquement qu'il est indispensable et urgent que l'ensemble des acteurs, Département (que je remercie d'avoir d'ores et déjà répondu à notre appel), Région, État (villes nouvelles), se mobilisent pour construire avec nous une vraie politique de transports collectifs sur notre territoire, économiquement maîtrisé et maîtrisable.

» Dans cette crise majeure, tous les élus de Marne-et-Gondoire souhaitent redire au Président Olivier Bourjot que nous serons à ses côtés pour faire émerger des solutions pérennes et viables.

» Je terminerai ce bilan par un air de fête, porteur de beaucoup d'espoirs.

» Avec les journées du Patrimoine, la première édition du festival "Printemps de Paroles" dans le parc de Rentilly, dorénavant, irréversiblement ouvert au public, a marqué, je le crois, une première et véritable adhésion des habitants de Marne-et-Gondoire à leur territoire.

» Alors que vive la 2^e édition qui aura lieu les 21 et 22 mai prochains.

* *

» Mais il est maintenant temps de revenir au présent pour mieux nous projeter dans l'avenir.

» Marne-et-Gondoire est une Communauté d'Agglomération de treize communes, treize, un chiffre qui porte bonheur, "treize comme une", à l'image de l'unité de notre territoire.

» J'ai souhaité ce soir, au point de départ de cette nouvelle aventure, vous faire part de quelques réflexions, ou plus exactement de quelques convictions.

» Ma première pensée est pour notre collègue et ami Pierre Chanterel qui, je crois, serait soulagé de voir que ce qu'il avait initié voilà tout juste un an s'est concrétisé dans de bonnes conditions.

» Une première conviction est qu'au-delà des liens historiques forts qu'ont toujours eu les quatre nouvelles communes qui nous rejoignent, notamment avec Lagny-sur-Marne et Saint-

Thibault-des-Vignes, leur évolution et leurs perspectives sont en parfaite cohérence avec les grandes lignes et orientations que nous avons impulsées et commencé à mettre en œuvre au cours de ces 3 dernières années.

» Quelques exemples parmi beaucoup d'autres :

- territoire construit autour et à partir de la Marne, la Gondoire et la Brosse ;

- volonté de maintenir un équilibre entre espaces naturels, agricoles et urbanisation, et de valoriser le patrimoine ;

- maîtrise et pérennité d'un développement économique à notre échelle.

» Deuxième conviction : la communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire va devenir plus que jamais un partenaire crédible aussi bien à l'égard du Val Maubuée ou du Val d'Europe, qu'après du Département ou de la Région.

Et au moment où la Région va mettre en œuvre un nouveau schéma directeur, cela sera pour nous un atout majeur.

» Troisième conviction :

» Nos quatre collègues, dans leur engagement à venir nous rejoindre, ont bien perçu et intégré que toutes les actions et projets que nous avons d'ores et déjà engagés se sont appuyés sur une solidarité forte, et une volonté de faire passer l'intérêt communautaire (dans le cadre bien sûr des compétences qui sont les nôtres) avant toute préoccupation locale, particulière, ou partisane, et cela aussi bien en bureau qu'en conseil communautaire.

» Nous nous devons d'être des élus responsables des missions qui nous ont été confiées pour l'avenir de notre territoire, et ne laisser personne d'extérieur à notre intercommunalité venir semer des querelles entre nous.

Alors quel projet, ensemble, dès demain ?

Bien sûr, ce soir, je ne citerai que quelques orientations, quelques exemples.

» Dans les jours, ou semaines qui viennent, il nous faut prioritairement remettre en chantier, ou mettre à niveau, l'ensemble des projets, actions ou études qui constituent le socle du projet global de développement durable du territoire qui est désormais le nôtre.

- Le programme local de l'habitat sera dans les prochains jours relancé en y incluant toutes les données concernant les 4 nouvelles communes, avec comme objectif, d'avoir un projet de document finalisé avant l'été et une approbation définitive du PLH de Marne-et-Gondoire pour l'automne.

- Par ailleurs, en collaboration étroite avec la commune de Thorgny, nous allons sans plus attendre enclencher les procédures qui permettront de réaliser la 2^e tranche de la zone d'activités des Vallières.

» De plus, nous allons compléter notre schéma directeur de circulations douces en y intégrant notamment, comme compléments à l'épine dorsale, la rive droite de la Marne, de l'entrée de Pomponne et toute la boucle de Dampmart, ainsi que la promenade le long de l'aqueduc de la Dhuis.

» Cela nous permettra de proposer à la Région la signature d'un avenant à notre contrat Réseau vert.

» De la même manière nous serons amené à réengager des discussions avec l'Agence des Espaces Verts pour compléter notre Périmètre d'Intervention Régionale avec ceux déjà existant au nord de la Marne (je pense en particulier à la forêt des

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

Vallières et au bois de Pomponne) de manière à avoir un document homogène sur l'ensemble du territoire.

» Enfin dans le domaine de l'aménagement, les procédures qui nous permettront d'élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur l'ensemble du territoire seront enclenchées dans le courant du printemps.

» S'agissant du pôle-gare de Lagny-Thorigny-Pomponne, je prendrais l'initiative dans les prochains jours de réunir tous les acteurs concernés par la rénovation, c'est-à-dire les 3 communes concernées, le Conseil Général, le Conseil Régional, le STIF, le Syndicat de Transports et la SNCF, car il est indispensable que la phase opérationnelle de ce projet soit maintenant lancée le plus rapidement possible.

» Voilà quelques exemples qui, je le rappelle, ne se veulent pas exhaustifs et qui serviront de point d'appui pour notre débat d'orientations budgétaires 2005, qui aura lieu début février, permettant d'arrêter ainsi de manière collective et plus précise le programme d'investissement de 2005 et des années suivantes.

» Je pense que vous avez dû percevoir qu'il nous faudra une

grande motivation, beaucoup de courage, mais surtout de la solidarité pour, ensemble, relever ce nouveau défi. C'est à ce prix que nous y arriverons.*

» Je ne doute ni de notre implication, ni de notre volonté collective et solidaire de proposer à tous les habitants de Marne-et-Gondoire une qualité de vie et des services à la hauteur de leurs souhaits et de leurs espérances.

» J'en doute d'autant moins que nous avons auprès de nous une équipe formidable. Et c'est en les remerciant du fond du cœur et en les citant tous que je voudrais terminer mon intervention. Merci à * Jean-Patrick * Sophie * Catherine * Aline * Christophe * Carole * Emmanuelle * Murielle * Richard * Annie * Anne * Monja * Amaud * Claude * Cécilia * Gérard * Dominique * Irène * Isabelle * Adrien.

Voilà, c'est une grande joie, pour nous, de vous adresser nos vœux les meilleurs, les plus sincères, les plus affectueux ainsi qu'à tous vos proches.

Très bonne année 2005.

Michel Chartier.



RETROUVEZ LES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES SUR LE SITE

www.marneetgondaire.fr



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2005

Décision modificative n° 5-2004

Le conseil adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 5-2004 telle que présentée ci-après :

▪ Chapitre 12 : charges de personnel

0 Compte 6413 :

rémunération personnel non titulaire.....- 7 000 €

▪ Chapitre 65 : Autres charges de gestion

0 Compte 6554 :

Contribution aux organismes de regroupement.....+ 4 000 €

▪ Chapitre 66 : Charges financières

0 Compte 6611 :

Intérêts des emprunts et des dettes.....+ 3 000 €

Contrat Tai chi chuan

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention avec M. Cheuk Yin TSÉ, jusqu'au 30 juin 2005 et autorise M. le maire à signer ladite convention.

Délégation Marchés publics – procédure adaptée

Le conseil autorise le maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, et qui constituent les marchés passés sans formalité préalable au sens de l'article L. 2122-22-4° du C.G.C.T. et désigne, conformément à la délibération du 30 mai 2001, M^{me} Pierrette Munier, 1^{re} adjointe chargée des finances communales, pour exercer la suppléance de M. le maire, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier et l'autorise à exercer la délégation ci-dessus.

Validation enquête publique : désaffectation et aliénation du chemin rural dit « de Chanteloup à Chessy »

Le conseil décide, à l'unanimité, la désaffectation et l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « de Chanteloup à Chessy » au profit de l'EPAMarne et le rétablissement de ladite voie communale dans les conditions définies dans la délibération susvisée et autorise M. le maire à effectuer toutes les formalités requises à cet effet.

Autorisation donnée au Maire pour autoriser la société Immobilière FREY à déposer à son profit un dossier de demande d'autorisation auprès de la C.D.E.C. pour la réalisation d'un ensemble commercial

Le conseil mandate, à l'unanimité, M. le maire à autoriser la Société Immobilière FREY à déposer, au titre du chemin rural précité :

- une demande d'autorisation pour le projet ci-dessus visé, auprès de la Commission Départementale d'Équipement Commercial de Seine-et-Marne ;
- les demandes d'autorisations de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires ;
- ainsi que toutes les autorisations administratives qui s'avèreraient nécessaires.

Autorisation donnée à la société Immobilière FREY de construire sur une emprise foncière, propriété de la commune

Le conseil autorise, à l'unanimité, la Société Immobilière FREY

(Suite page 9)

à demander une autorisation pour le projet ci-dessus visé auprès de la Commission Départementale d'Équipement Commercial de Seine-et-Marne, sur l'emprise foncière dont la commune de Chanteloup-en-Brie est propriétaire concernant le chemin rural dit « de Chanteloup-en-Brie à Chessy » d'une superficie de 2.245 m² situé sur le lot B1a.

Réorganisation des 35 heures :

personnel secrétariat et responsable animation

Le conseil décide, à l'unanimité, qu'au-delà des 35 heures de travail par semaine, les heures supplémentaires seront rémunérées à hauteur de 5 heures par mois, pour la directrice du Centre de loisirs et de 8 h 30 par mois maximum, pour le secrétariat (état civil et comptabilité).

Avis sur enquêtes publiques :

▪ Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre : Aménagements pour la gestion des eaux pluviales

Le conseil, à l'unanimité :

- o **DONNE** un avis favorable à la demande présentée par l'EPA-Marne à l'effet d'être autorisé au titre de la loi sur l'eau, à réaliser la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre et les aménagements de gestion quantitative et qualitative de ses eaux pluviales.
- o **DONNE** un avis favorable pour le réaménagement du ru des Corbins.

▪ Demande d'installation d'un centre de traitement informatique sur Bussy-Saint-Georges

Le conseil donne, par 12 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions, un avis favorable à la demande présentée par la Compagnie immobilière de France à l'effet d'être autorisée à exploiter un centre de traitement informatique comprenant une installation de combustion d'une puissance thermique supérieure à 20 MW et des installations de réfrigération ou compression d'une puissance supérieure à 500 kw à Bussy-Saint-Georges, avenue Gutenberg, parcelle cadastrée AN n° 10, lot 6C Z.A.C de Bussy Sud sous réserve que soient réexaminées les imperfections et insuffisances résiduelles non corrigées au moment de l'enquête publique.

A savoir :

- l'isolement des réseaux du site qui n'est pas abordé dans le dossier. Des mesures doivent être mises en place afin de recueillir les eaux et écoulements susceptibles d'être pollués ;
- le plan des réseaux qui doit être clarifié afin de distinguer les différents réseaux du site (eaux usées, eaux pluviales non polluées, eaux pluviales susceptibles d'être polluées), les différents exutoires ;
- les conditions générales de rejet des installations de combustion qui doivent être précisées (hauteur cheminée, vitesse minimale d'éjection, nombre de conduits...).

Subvention pour les sinistrés d'Asie du Sud

Le conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 1 euro par habitant, soit 1.787 €, en faveur des sinistrés d'Asie du Sud et dit que cette somme sera versée à l'UNICEF - Urgence Séisme Asie du Sud.

Remplacement du téléphone de la mairie

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas attendre le vote du budget primitif 2005 pour changer l'autocommutateur téléphonique

que France Telecom, actuellement en panne en mairie, le coût de remplacement de la carte mère défectueuse étant trop onéreux. Au regard de la vétusté du matériel existant, le coût d'un changement de matériel pour un autocommutateur plus performant et répondant aux besoins actuels et futurs de la mairie devait être proposé à la Commission des finances pour la préparation du budget primitif 2005.

Cette dépense sera inscrite au budget 2005.

Déneigement des voiries

Le conseil approuve, à l'unanimité, le devis présenté par la société S.N.P.R. pour des interventions de déneigement ou curatives de verglas, 7 jours sur 7 et 24 h/24, sur les voies suivantes :

- voies intercommunales : avenue du Bois-de-Chigny, route du Moulin-Bourcier, rue des Terres-Fortes, pour un montant de 450 € HT l'intervention qui sera facturée à la C.A.M.G. ;
- voies communales : avenue de la Jonchère, route de la Ferme-du-Pavillon, pour un montant de 450 € HT l'intervention.

Et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 13 mars et du 15 novembre au 31 décembre 2005.

Les employés communaux assureront le salage, par ordre de priorité, les dessertes des équipements publics et ensuite les voies secondaires.

LE MAIRE.

INVITATION

La Municipalité vous convie à venir vous recueillir au Monument aux Morts pour commémorer le **43^e Anniversaire du Cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie et le Souvenir de ses victimes** le

SAMEDI 19 MARS

**Départ du cortège
à 10 h 15
depuis la mairie.**

Cette cérémonie sera suivie d'un Pot de l'Amitié à la Ferme du Pavillon et du vernissage de l'exposition "Guerre d'Algérie-Jeunesse-Enseignement".



Besoin d'une info --> site internet de Chanteloup : Cantu Lupi en ligne, des tas d'informations très utiles ainsi qu'un agenda régulièrement mis à jour...

<http://www.mairie-chanteloup-en-brie.fr>

INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE AU MAIRE



N°146 P5/ST/241201

Melun, le - 6 JAN. 2005

Monsieur le Maire,

J'ai souhaité à nouveau, en ce début d'année 2005, pouvoir vous informer des actions entreprises par le Conseil Général et qui concernent très directement les collectivités que vous dirigez. Ainsi, et à un rythme régulier, je vous rends compte des décisions que l'Assemblée départementale et moi-même prenons pour favoriser un développement harmonieux de la Seine-et-Marne.

L'année 2004, marquée par de profonds changements, a été pour moi l'occasion d'une présence renforcée sur le terrain du Département. J'ai pu constater à travers nos rencontres très fréquentes l'ampleur de notre collaboration.

L'année 2004 a aussi été celle d'infléchissements de nos politiques dont je vous avais fait part dès le mois de juin. Placer la solidarité au cœur de notre action, répondre aux attentes de la population, amener un développement équilibré et équitable de notre territoire sont au centre de nos préoccupations. L'augmentation de 10% de notre soutien aux structures d'accueil, le soutien renforcé que nous avons apporté aux associations sportives civiles ou le renforcement de notre politique d'aide aux communes en sont une illustration.

Les orientations budgétaires pour 2005 que j'ai présentées à l'Assemblée départementale confirment ces priorités. Il s'agit d'une étape importante pour le Conseil Général que je préside depuis le 1^{er} avril 2004. Ce sera en effet notre premier exercice budgétaire complet.

Ces orientations ont su s'enrichir de vos analyses, de vos attentes, et de vos contributions, que j'ai eu l'occasion de recueillir à travers mes nombreux déplacements sur vos communes.

Concrètement, celles-ci s'organisent autour des trois piliers qui permettront la continuité et la cohérence de la politique du Conseil Général sur l'ensemble du territoire.

Le premier, qui est au cœur de nos compétences, est celui de la solidarité à l'égard des plus fragiles. Ainsi, le budget consacré à la solidarité sera de près de 315 millions d'euros en fonctionnement, hors frais de personnel. Dans un contexte où la précarité s'installe durablement dans de nombreux foyers, le Département entend renforcer la cohérence des politiques menées dans ce domaine en matière d'insertion sociale, professionnelle et de logement.

C'est ainsi que des efforts supplémentaires seront faits en terme d'actions à destination des personnes âgées et handicapées (investissement + 15%) mais aussi en direction de l'enfance avec une augmentation de 4,2 millions d'euros pour l'aide sociale à l'enfance.

De la même manière, le Conseil Général entend soutenir l'insertion professionnelle à travers son engagement auprès de la Région dans le dispositif des emplois tremplins.

Enfin, dans le cadre de la décentralisation, le Conseil Général sera seul gestionnaire du Fonds Solidarité Logement dont les moyens accrus atteindront 2,3 millions d'euros.

Le deuxième pilier de nos orientations est de répondre aux nouvelles attentes de nos populations. Le Conseil Général doit en effet s'adapter aux souhaits des habitants qui demandent la préservation de leur cadre de vie tout en disposant de services de qualité et de proximité.

Les communes que vous gérez au quotidien sont les relais essentiels du Département dans ce domaine. Ainsi, nous avons souhaité être plus présents à vos côtés pour développer les modes de garde des jeunes enfants, renforcer la pratique sportive ou favoriser la découverte de la richesse patrimoniale de la Seine-et-Marne.

En matière d'éducation, la mise en place d'une aide à la restauration scolaire décidée en juin dernier bénéficiera dès janvier 2005 à environ 6000 collégiens sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le troisième pilier est bien d'assurer un développement équilibré et équitable du territoire très diversifié de la Seine-et-Marne. Il vous concerne au premier chef.

Ainsi, et toujours à vos côtés, le Conseil Général a souhaité être un précurseur en matière d'aménagement numérique et l'accès au haut débit pour tous reste une volonté forte de la majorité. Elle implique des investissements conséquents pour les années à venir qui sont à la hauteur de l'enjeu : garantir un niveau d'attractivité et de compétitivité économique pour permettre le maintien et la création de nombreux emplois.

La politique contractuelle que nous menons avec vous connaîtra également un nouvel élan (15,5 millions d'euros ouverts à ce titre). Nous avons souhaité par ailleurs faire évoluer celle-ci pour une simplification dans un premier temps, mais aussi pour pouvoir mieux répondre à vos attentes.

Toutes ces orientations budgétaires ont été rendues possibles grâce à une gestion plus dynamique des ressources, qui permettra de ne pas augmenter les impôts locaux. Je m'y étais engagé dès mon élection à la Présidence du Conseil Général. J'ai bien sûr souhaité respecter la parole alors donnée.

Souhaitant avec vous contribuer ainsi à la qualité de vie en Seine-et-Marne, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées et vous adresse mes meilleures vœux ainsi qu'à la population de Chanteloup-en-Brie.


Vincent ÉBLÉ

Président du Conseil Général
de Seine-et-Marne

URBANISME



COMMENT IMPLANTER SA MAISON

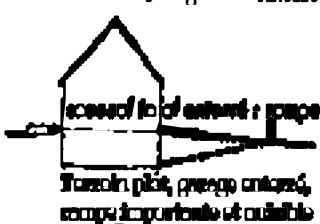
L'emprise d'une maison sur sa parcelle ou encore d'une annexe, l'extension d'une construction existante s'établit à partir de différentes contraintes liées au lieu :

- la configuration de la propriété parcellaire,
- le site et l'architecture environnante,
- les prescriptions d'un périmètre de protection,
- les règles du Plan Local d'Urbanisme,
- l'orientation et le rapport de chaque pièce avec l'espace extérieur.

La maison traditionnelle forme, avec la rue, la cour, le jardin un ensemble organisé et cohérent, en harmonie avec le lieu et le site environnant. Chaque projet peut s'inspirer de ces configurations plus anciennes, pour s'inscrire dans une continuité. C'est dans cet esprit que l'écriture contemporaine de son architecture peut prendre sens.

DES CONSEILS POUR RÉUSSIR SA CLÔTURE

- Respecter la législation en prenant soin de consulter au préalable la réglementation auprès de la Mairie.
- Entretenir ou restaurer une clôture existante en restituant si possible son état d'origine, dans la mesure où elle participe à un ensemble architectural intéressant.
- Définir le projet en fonction du site et du style architectural du bâtiment.
- Concevoir la clôture en même temps que le bâtiment lorsqu'il s'agit d'une construction neuve.
- Choisir clairement un type de clôture et ne pas mélanger les styles.
- Observer la nature des clôtures directement voisines afin d'harmoniser la hauteur de la clôture projetée et de participer à une ambiance déjà existante.
- Intégrer les coffrets, boîtes aux lettres et autre local à poubelles dès la conception d'ensemble de la clôture.
- Utiliser les piliers maçonnés en cas de clôture transparente, en nombre limité uniquement pour marquer les points singuliers de la parcelle (entrée, angle, décrochements de hauteur dans le cas d'un terrain en pente...).
- Penser portail et clôture en même temps: soit pour les harmoniser dans un dessin d'ensemble (cas des grilles en barreaudage de ferronnerie par exemple), soit pour jouer un contraste de matériaux dans une unité de forme (portail plein uni en bois dans un mur enduit continu par exemple).
- Choisir, pour les portails et portillons, des formes droites, de même hauteur que la clôture et des couleurs assorties aux menuiseries du bâtiment.
- Penser au rôle du végétal à la fois dans la qualité de l'espace du jardin (agrément) et dans celle du paysage de la rue (ambiance).
- Éviter dans tous les cas les ajouts ponctuels de matériaux peu pérennes, vieillissant mal et coûteux sur le long terme.



DES IDÉES POUR UNE HAIE RÉUSSIE

Outre ce tableau indicatif, sont également à consulter des ouvrages généraux existants et certains catalogues de pépinières spécialisées.

ARBUSTES POUR HAIES TAILLÉES			
CADUCS	Espèces champêtres	Espèces ornementales	
	Chêne	Abélia	
	Elaeagnus champêtre	Forsythia	
	Cornouiller sanguin	Spirées	
	Prunellier		
PERSISTANTS	Viorne obier		
	Houx	Chèvrefeuille persistant	
	Laurier noble	Céanothe persistant	
	Troène commun	Eleagnus	
	If	Fusain	
Buis			
ARBUSTES POUR HAIES LIBRES			
CADUCS	Espèces champêtres	Espèces ornementales	
	Cornouiller mâle	Lilas	Viorne lantane
	Cornouiller sanguin	Rosier arbusatif	Corète
	Noisetier	Amélanchier	Seringat
	Fusain d'Europe	Buddleia	Spirée
PERSISTANTS	Viorne obier	Grosellier à fleur	Deutzia
		Forsythia	
	Laurier noble	Oranger du Mexique	Véronique
	Houx	Laurier du Portugal	Fusain
		Viorne persistante	Bambou
	Céanothe persistant		
PLANTES GRIMPANTES			
CADUCS		PERSISTANTS	
Vigne		Chèvrefeuille	
Vigne vierge		Clématite	
Ampelopsis		Lierre	

Dans le cadre d'une plantation de haie, il faut se référer au code civil (articles 670 à 673) s'il n'existe pas un règlement particulier ou un usage local spécifique à la commune où la plantation est projetée.

De façon générale, tout végétal (arbres ou arbustes) de plus de 2 mètres de haut à la plantation ou ultérieurement doit être planté à plus de 2 mètres de la limite séparative des propriétés voisines.

Les végétaux de taille inférieure à 2 mètres doivent être plantés au minimum à 0,50 mètre de la limite séparative.

Toutes ces informations ont été puisées sur le bulletin du Centre d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine & Marne - 27 place du Marché à Coulommiers.

Service urbanisme de la Mairie de Chanteloup-en-Brie

Heures d'ouverture :

Lundi.....17 heures à 19 heures
 Mercredi.....9 h 30 à 12 heures
14 heures à 17 heures
 Vendredi.....9 h 30 à 12 heures

Monique Jabaud,
 Responsable de l'urbanisme.

VOTRE DÉLÉGUÉ A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS



A vos pompes !

Dans le cadre de son planning d'activités 2005, notre toute nouvelle communauté d'agglomération propose l'organisation d'une manifestation sportive d'envergure pour le 12 juin prochain.

Cet événement construit autour d'un marathon doit, au delà de l'aspect purement sportif, permettre le rapprochement dans un cadre familial, ludique et festif, des habitants des différentes communes composant la communauté. Sa préparation est placée sous l'égide d'un comité d'organisation piloté par Michel Bach, président du club "Marne et Gondoire Athlétisme" (MEGA), et composé de représentants de chacune de ces 13 communes et de personnalités extérieures qualifiées.

Le marathon adultes (environ 42 kms) intégrera en parallèle une course individuelle et une course par relais. L'inscription à cette dernière est ouverte à une ou plusieurs équipes par commune, ces équipes pouvant être mixtes et rassembler jusqu'à 14 partenaires. L'organisation d'un cross gratuit pour enfants est également prévue.

Un parcours prévisionnel "vert" (priviliégiant les chemins piétonniers) a été défini et est en cours de finalisation : il passera par chacune des Mairies du territoire de la communauté. Le départ et l'arrivée se faisant dans l'enceinte du parc du château de Rentilly. Participants et accompagnants pourront assister aux nombreuses animations musicales et diverses qui seront organisées pendant toute la journée dans le parc ainsi que sur les différents podiums d'arrivée. Stands, buvettes et de restauration rapide seront également accessibles à tous.

Évidemment, la communauté d'agglomération soutient activement et notamment financièrement ce projet. Nous aurons néanmoins besoin du soutien actif et de l'implication de toutes les bonnes volontés dans l'organisation locale (balisage/orientation, barrières, podium/animation...) afin d'en garantir le succès.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement des différents points d'organisation.

Éric TENGA,
Adjoint au Maire
Chargé de la jeunesse et des sports.

L'ENFANCE À LA UNE



L'année 2004 s'est terminée par deux événements importants pour Chanteloup-en-Brie, l'adoption du PLU et le feu vert donné à l'EPA Mame pour la création de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre où activité économique et logements viendront donner à notre village son équilibre définitif.

Toutefois, dans les années à venir, avec l'accroissement prévisible du nombre de familles, certains équipements publics existants, tels l'école ou la halte garderie auront une capacité d'accueil insuffisante pour répondre aux besoins du moment des populations actuelles et futures.

Il est donc nécessaire de programmer et de réaliser dans un délai de trois ans la construction d'un deuxième groupe scolaire affecté à la maternelle (huit classes). L'actuelle école du Loupiot, après rénovation, hébergerait les primaires (onze classes).

Dans le même temps serait créée une nouvelle structure multi-accueil de trente places pour la petite enfance afin de poursuivre l'actuel service proposé à la halte-garderie située à la maison Jean-Moulin.

Même si rien ne sortira du sol dans les mois qui viennent, 2005 sera une année importante pour l'élaboration de ces deux projets. Ainsi, dans les semaines qui viennent, vont être lancées une étude programmatique pour la réalisation de ces deux équipements et la procédure du choix du mandataire du maître d'œuvre. Une commission « école » va prochainement aussi voir le jour.

Notre souci présent porte sur l'état de la maison de la petite enfance. Il est incontestable que le site actuel de la maison Jean-Moulin ne répond plus aux nouvelles normes exigées par les services de l'enfance. Des devis ont été établis pour une réhabilitation totale des locaux pour un coût évalué à 91 000 €.

Bien sûr des subventions, notamment départementales, peuvent être accordées. Mais il nous faut avant tout penser à l'avenir. Si tous les travaux étaient entrepris maintenant, ils absorberaient la totalité des subventions futures possibles pour la création de la nouvelle « halte-garderie ».

Il nous faut donc trouver des solutions immédiates qui n'obéreront pas la réalisation de notre projet. Des discussions sont en cours avec le Conseil général. Un rendez-vous va être pris, par le maire, avec son Président et les services de l'enfance du Département pour obtenir, moyennant la réalisation d'un minimum de travaux nécessaires, une dérogation permettant à l'association « La petite enfance » de poursuivre son activité jusqu'à l'horizon 2008, date à laquelle un équipement neuf et adapté devrait ouvrir ses portes. Ainsi les subventions sollicitées auprès du Conseil général seraient consacrées à la réalisation du nouveau projet permettant ainsi de répondre aux besoins croissants des familles actuelles et futures en matière d'accueil des plus petits.

Dès lors, il apparaît évident à l'équipe municipale de privilégier l'avenir mais sans pour autant négliger la situation actuelle. La halte-garderie associative doit pouvoir continuer à assurer ce service indispensable qu'elle propose aux familles à la satisfaction de tout le monde.

Nous avons bon espoir de voir notre demande prise en compte et nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution du dossier.

Maryse THÉAUL T,
Adjointe au maire chargée de l'Enfance.



LOTO
DE LA CAISSE DES ÉCOLES
DIMANCHE 10 AVRIL 2005
à 14 h 30



HIVER

Les routes Seine-et-Marnaises

Neige ou verglas, l'État, le Conseil général de Seine-et-Marne et la commune se mobilisent pour surveiller le réseau, traiter les chaussées et vous garantir les meilleures conditions possibles de circulation.

Cependant, pour votre sécurité et celle des autres, voici le rappel de quelques règles :

♦ **équipez-vous** : dès maintenant faites vérifier l'équipement de votre véhicule (état et pression des pneus, éclairage, freins, batterie, balais d'essuie-glaces, antigel) ;

♦ **s'il pleut**, allumez vos codes ;



♦ **en cas de brouillard**, allumez vos codes et feux de brouillard ;

♦ **par temps de neige**, allumez vos codes, envoyez de l'air chaud sur le pare-brise pour éviter le blocage des essuie-glaces et roulez lentement, sans à-coup.

Attention : le verglas, même salé, peut toujours surprendre. Au-dessous de - 8°C, le salage est inefficace.

Attention aux accidents !

Au fur et à mesure que les trottoirs s'allongent, il est rappelé que les riverains de ces trottoirs sont tenus, conformément au Code civil et au Code des communes, de dégager la portion de trottoir au droit de leur résidence en cas de verglas, de chutes de neige et de feuilles. Faute de quoi, s'il arrivait un accident devant chez vous, votre responsabilité pourrait être engagée.



RESTAURANTS DU COEUR

Le centre des Restaurants du Cœur de Lagny a ouvert ses portes depuis le 6 décembre 2004, pour sa campagne d'hiver. Depuis cette date, des colis repas sont distribués aux familles en grande difficulté, après étude de leur situation familiale.



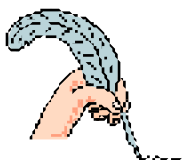
**Restaurants
du Cœur de Lagny**
32, rue du Général Leclerc
77400 Lagny-sur-Marne.

Ouverture :

- lundi et jeudi,
de 9 h 30 à 11 h 30,

- jeudi pour les bébés,
de 10 heures à 12 heures.

UNE CITATION



Tout homme qui dirige,
qui fait quelque chose,

a contre lui

Ceux qui voudraient

faire la même chose,

Ceux qui font précisément

le contraire, et surtout

la grande armée des gens

beaucoup plus sévères,

qui ne font rien.

J. Clarétie



LE TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2005

Le tarif de première nécessité permet de bénéficier d'une réduction sur la facture d'électricité.

Le réduction (de 30 %, 40 % ou 50 % en fonction de la composition du foyer) porte sur l'abonnement et sur les 100 premiers kWh consommés. Elle est accordé pour un an, renouvelable après validation annuelle des droits par les organismes d'assurance maladie.

Qui bénéficie de ce tarif :

Un client dont le coefficient social est inférieur ou égal à 460 € par mois et titulaire d'un contrat d'électricité avec

EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION SEINE-ET-MARNE VOUS INFORME

un abonnement inférieur ou égal à 9 GWh.

Sur le territoire national : 1,5 à 2 millions de personnes sont concernées ; 12 à 15 000 en Seine-et-Marne.

Les organismes d'assurance maladie, qui connaissent les coefficients sociaux, ont transmis à EDF la liste des bénéficiaires. Ils recevront avant le 15 février une attestation qu'ils doivent remplir et renvoyer.

Pour tout renseignement sur le Tarif de Première Nécessité, appelez le numéro vert 0800 333 123* du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures.

* les clients qui pensent être bénéficiaires du Tarif Première Nécessité et n'auront rien reçu au 15 février peuvent s'adresser à ce numéro vert.

MALINETV ARRIVE A CHANTELOUP-EN-BRIE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

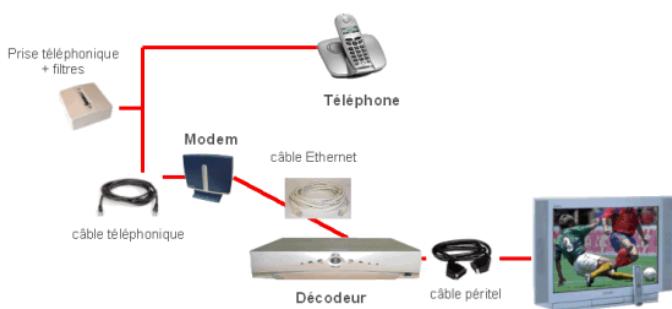
MaLigne TV", offre de **télévision numérique accessible sur son téléviseur à partir d'une ligne téléphonique ADSL**, est la possibilité de recevoir un bouquet de chaînes de télévision via sa prise téléphonique. En Seine-et-Marne, c'est le bouquet du groupe Canal+ avec 4 forfaits possibles.

D'autre part, "MaLigne TV" inclut l'accès à la **vidéo à la demande** (cinéma et programmes TV à la demande).

COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est très simple :

- 1) Le client souscrit un **abonnement à "MaLigne TV"**
- 2) le Pack MaLigne TV lié à cet abonnement contient notamment :
 - 1 décodeur ;
 - 1 télécommande ;
 - 1 cordon péritel pour connecter le décodeur à la TV ;
 - 1 câble Ethernet pour connecter le décodeur et le modem ;
 - 1 carte d'accès (Viaccess) à insérer dans votre décodeur.
 - 1 modem (option)



• **En option**, le client peut souscrire un **abonnement** :

- aux bouquets de chaînes de **TPS (TPS L)** comprenant jusqu'à 73 chaînes (option disponible sur le Département 93 uniquement) ;
- à **Canal+ numérique par ADSL** (départements 77 et 93) ;
- aux bouquets de chaînes de **CANALSATDSL** (77 et 93) comprenant jusqu'à 80 chaînes et Services de CANALSATEL-LITE dont les chaînes publiques (France 2, France 3, France 5, Arte, TV5 et LCP la chaîne parlementaire).

QUELS AVANTAGES CELA PRÉSENTE-T-IL ?

- La qualité est légèrement supérieure à celle des bouquets satellites.
- Aucune installation : pas d'antenne, pas de parabole (notion importante dans certaines zones classées ou interdiction du syndic...)
- Grâce au service spécifique « **TV à la demande** », il est possible de choisir un film dans un catalogue et de le voir immédiatement. Un véritable « video-club à domicile ».
- Possibilité d'une diffusion à l'intérieur du domicile sans fil (pack eXtense Wifi multi-usages, appelé Livebox) ;
- Pour les clients ADSL, parfaite compatibilité : TV, accès ADSL et téléphone (seconde ligne en Voix/IP via la Livebox et une option Internet supplémentaire).

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ?

Tarifs, au 2 décembre 2004, **hors promotions en cours** (se renseigner).

"MaLigne TV" :

- frais d'accès : **64,00 EUR TTC** ;
- dépôt de garantie (décodeur, télécommande) : **75,00 EUR TTC** ;
- abonnement mensuel à MaLigne TV : **16,00 EUR TTC** ;
- TV à la demande : forfaits de 10, 20, 30 EUR TTC achetés en ligne par Carte bleue.

Canal+ numérique par ADSL :

- abonnement mensuel à Canal+ : **29,90 EUR TTC** ;
- frais d'accès : **40,00 EUR TTC**.

CANALSATDSL : 4 choix

- thématiques : **18,99 EUR TTC / mois** ;
- famille : **24,90 EUR TTC / mois** ;
- cinéma : **26,90 EUR TTC / mois** ;
- grand spectacle : **28,90 EUR TTC / mois**.

Remarques :

- Il s'agit là des principaux tarifs : de nombreuses options sont possibles, tant sur les programmes que sur les matériels.
- Il existe une offre dite « multiservices », particulièrement attractive, qui permet de coupler accès ADSL et Maligne TV. En effet, l'offre MaligneTV utilise l'ADSL comme support, mais n'y donne pas accès pour un autre équipement (PC) lorsqu'elle est souscrite seule.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

En Seine-et-Marne, les communes partiellement ou totalement couvertes MaLigne TV ont été avisées par courrier. Pour des raisons techniques d'affaiblissement du signal, dû aux caractéristiques des câbles existants entre l'utilisateur et le central téléphonique, certaines lignes trop éloignées ne peuvent prétendre pour l'instant à ce service (limité aux clients dont la longueur de la ligne est inférieure à 2,5 kms environ).

PRESTATIONS D'INSTALLATION PAYANTES

Ces prestations tout compris affranchissent les clients de toute installation :

1. Installation monoplay TV : 109,00 EUR TTC.

- installation du Pack MaLigne TV : modem et décodeur ;
- mise en service et test de bon fonctionnement ;
- information client ;
- déplacement du technicien.

2. Installation duoplay TV + Internet : 149,00 EUR TTC.

- installation du Pack MaLigne TV : modem et décodeur ;
- mise en service et test de bon fonctionnement ;
- information client ;
- paramétrage de l'accès Internet sur un poste ;
- déplacement du technicien.

Prestations supplémentaires facturées en sus : sur devis
- fourniture et installation d'une prise ou d'un filtre mural ou d'un filtre maître.

Vous voulez en savoir plus sur les offres commerciales France Télécom et vérifier si votre ligne téléphonique est compatible avec cette technologie ?



Vous pouvez, dès à présent :

- aller sur le site www.francetelecom.com, rubrique « Ma Ligne TV », puis à votre agence au 1014 (appel gratuit),
- vous rendre à l'agence France Télécom la plus proche.

CONSTITUTION EUROPÉENNE

Où trouver le texte de la Constitution européenne ?

En consultation dans les bureaux de la Poste, dans les Centres de Documentation et d'Information (CDI) des collèges et lycées, en Mairie. En vente dans les librairies au prix de 4 €. Sur demande auprès de la Mission Europe : 01-53-69-34-60 et : mission.europe@diplomatie.gouv.fr
Auprès de Sources d'Europe : 01-53-85-44-12 : info@constitution-europeenne.fr
Sur les sites internet suivants :
<http://www.constitution-europeenne.fr>
<http://www.constitutioneuropeenne.info>
<http://www.diplomatie.gouv.fr>

PORTES OUVERTES

IUT Paris-Université René Descartes
143, avenue de Versailles
75016 Paris
Tél. : 01-44-14-44-50
(Orientation-Information)
Tél. : 01-44-14-44-46 (Scolarité)
<http://www.iut.univ-paris5.fr>

FORMATION INITIALE
APPRENTISSAGE
FORMATION CONTINUE

1er cycle : DUT

- carrières sociales,
- gestion des entreprises et des administrations,
- information et communication,
- informatique,
- statistique et traitement informatique des données,
- techniques de commercialisation.

2e cycle :

- licences professionnelles,
- lic. parcours MIA GE,
- lic. parcours MSTCF,
- diplômes d'université,
- lic. contrôle et système d'information comptable.

**Portes ouvertes Samedi 12 février
de 14 heures à 17 heures**

Dépôt de candidature en DUT
du 1^{er} au 31 mars 2005
Uniquement par internet
www.iut-idf.org

Dossier de candidature à télécharger... compléter... imprimer et retourner par courrier à la SCOLARITÉ.

APPEL A LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Par un arrêté préfectoral, un calendrier des appels à la générosité publique, à l'échelon national pour l'année 2005, est fixé comme suit :

29 et 30 janvier 2005 :

Journée mondiale pour les lépreux avec quêtes les 29 et 30 janvier 2005.

12 janvier au 5 février 2005 :

Campagne de la Jeunesse au plein air avec quête le 23 janvier 2005.

7 au 13 mars 2005 :

Semaine nationale de lutte contre le cancer avec quêtes les 12 et 13 mars 2005.

14 au 20 mars 2005 :

Semaine nationale des personnes handicapées physiques avec quêtes les 19 et 20 mars 2005.

2 au 8 mai 2005 :

Campagne nationale du Bleu et de France avec quêtes les 7 et 8 mai 2005.

9 au 22 mai 2005 :

Quinzaine de l'école publique avec quête le 15 mai 2005.

9 au 22 mai 2005 :

Campagne nationale de la Croix Rouge française avec quêtes les 21 et 22 mai 2005.

23 et 29 mai 2005 :

Semaine de la famille avec quête le 29 mai 2005.

1^{er} au 15 juin :

Campagne nationale de l'association « Enfants et santé ».

14 juillet :

Journée nationale pour la Fondation Maréchal de Lattre avec quête le 14 juillet.

19 au 25 septembre 2005 :

Semaine nationale du cœur avec quêtes les 24 et 25 septembre 2005.

4 au 16 octobre 2005 :

Journées nationales pour la vue avec quêtes les 15 et 16 octobre 2005.

8 et 9 octobre 2005 :

Journées nationales des aveugles et de leurs associations avec quêtes les 8 et 9 octobre 2005.

10 au 16 octobre 2005 :

Journées de solidarité des associa-

17 au 23 octobre 2005 :

Semaine bleue des retraités et personnes âgées.

1^{er} au 11 novembre 2005 :

Campagne nationale du Bleu et de France avec quêtes les 10 et 11 novembre 2005.

14 au 27 novembre 2005 :

Campagne nationale du timbre avec quête le 27 novembre.

19 au 20 novembre 2005 :

Journées nationales du secours Catholique avec quêtes les 19 et 20 novembre 2005.

Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée. Elle doit être visée par le préfet.

COMMUNIQUÉ



De vrais et de faux démarcheurs se sont ou pourraient se présenter chez des particuliers en se recommandant de la mairie.

Je précise que je n'ai donné et ne donnerai aucune autorisation de ce genre. J'appelle en conséquence chacun à manifester la plus grande vigilance à l'égard des démarcheurs en général.

Par contre, et comme par le passé et ce dans des cas très exceptionnels, j'autorise certaines ventes ou collectes seulement quant elles sont organisées par la préfecture ou la commune.

En dehors de celles-ci, nul ne peut se recommander de mon autorisation pour se présenter à votre domicile.

LE MAIRE.

REPAS POUR NOS AÎNÉS

Nous rappelons que des repas « menus spéciaux pour personnes âgées » peuvent être livrés à domicile aux personnes âgées qui en font la demande, moyennant le prix de 2,15 € le repas. La livraison des repas à domicile est assurée du lundi au vendredi par le personnel communal.

C.C.A.S.

LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE

Dans le cadre de la réforme de l'Assurance Maladie, les assurés seine-et-marnais ont reçu, ou vont recevoir jusqu'au mois d'avril 2005, un formulaire de **"déclaration de choix du médecin traitant"**. Ce dispositif ne concerne que les assurés et bénéficiaires **de plus de 16 ans**. Chaque personne peut choisir son propre médecin.

Les assurés (et bénéficiaires) ont jusqu'au **1^{er} juillet 2005** pour compléter et signer ce formulaire avec le médecin traitant.

Le document dûment rempli est à déposer à la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne ou à retourner à **l'adresse postale unique** :

**Caisse d'Assurance Maladie
de Seine-et-Marne
77605 MARNE LA VALLÉE
CEDEX 03**

Pour toute question relative à la réforme, un numéro national est mis à la disposition des assurés du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures :

0820 773333 (0,118 /mn)



RETRAITÉS LA CNAV VOUS INFORME



La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse envoie chaque année aux retraités un courrier précisant le montant de la retraite Sécurité sociale à indiquer sur la déclaration de revenus. Ce courrier est adressé pendant la période de déclaration fiscale, entre fin janvier et mi-mars 2005. Les personnes qui ne l'auraient pas reçu ou qui veulent en savoir plus sur le montant à déclarer aux im-

pôts pourront appeler le **08 21 22 24 26** (0,12 € la minute), numéro national mis à disposition du 1^{er} février à la fin mars 2005. Du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, un conseiller répondra au retraité après lui avoir demandé son numéro de sécurité sociale.

En dehors de ces jours et de ces horaires, un serveur vocal prendra le relais 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

ASSURÉS : CE QUE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE MALADIE VA VOUS COÛTER



CONSULTATION : + 1 EURO (OU PLUS)

Les assurés devront verser, à partir du 1^{er} janvier 2005, une "participation forfaitaire" de 1 euro pour chaque consultation (généraliste et spécialiste) ou acte médical (radiologie, analyses) effectué en ville ou dans un établissement de santé, non remboursable par les mutuelles. Cet euro sera déduit du remboursement effectué par la Sécu.

Si le patient ne se rend pas chez son médecin traitant de référence, la consultation est toujours de 20 euros mais le remboursement par l'assurance maladie sera diminué (60 ou 65 %, ce n'est pas encore fixé, au lieu des 70 % habituels), pour sanctionner le patient.

CSG : + 0,4 POINT



La contribution sociale généralisée (CSG) des retraités imposables augmentera de 0,4 point, pour se monter à 6,6 %. Les salariés actifs devront, eux aussi, payer davantage : leur CSG sera calculée sur 97 % de leur salaire (contre 95 % auparavant).

CONSULTATION D'UN SPÉCIALISTE : + 6,80 (OU BIEN PLUS!)



Les assurés qui souhaitent consulter un spécialiste sans passer par la case "médecin traitant" seront moins bien remboursés à partir du 1^{er} juillet 2005 et devront acquitter une consultation plus élevée : 31,80 euros pour un spécialiste de secteur 1 au lieu de

25 euros. Ce qui va en faire, pour les médecins, de très bons clients...

Le spécialiste pourra également appliquer jusqu'à 17,5 % de dépassement sur les actes techniques.

Le remboursement de l'assurance maladie obligatoire sera là aussi abaissé à 60 ou 65 % pour sanctionner le patient. S'ils rentrent dans le système, les assurés paieront quand même : envoyés par leur généraliste, les patients devront payer 40 euros la consultation la première fois - 50 euros pour un psychiatre et un neuropsychiatre - pour une demande d'avis ponctuel. En cas de soins répétés, la consultation passera de 23 ou 25 euros à 27 euros, puis à 28 euros en 2006, sous certaines conditions.

Bref, la nouvelle convention médicale, est aussi coûteuse qu'incompréhensible...

FORFAIT HOSPITALIER : + 1 EURO



Il passe cette année de 13 à 14 euros (pour atteindre 16 euros d'ici à 2007).

MUTUELLES : + 6,25 %



Conséquence de la réforme, les organismes complémentaires - sociétés d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance - appliquent des hausses moyennes situées entre 2,5 et 10 % depuis 1^{er} janvier.

Le CLIC de Lagny répond aux besoins et attentes des personnes âgées dans tous les domaines de la vie quotidienne : soins, accompagnement, qualité et confort de vie.

Les missions du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de Lagny (CLIC) sont:

- assurer un accueil personnalisé
- écouter les familles
- informer les retraités et les familles de leurs droits, des possibilités d'aide dans tous les domaines.
- évaluer les besoins et proposer une aide adaptée
- recenser les services existants, professionnels, institutions et associations
- soutenir les aidants
- trouver des solutions aux situations complexes et/ou urgentes.

Vous êtes en quête de loisirs, de personnel soignant, d'une aide ménagère, d'une auxiliaire de vie, d'un soutien pour effectuer vos démarches administratives, d'informations concernant vos droits ou des aides financières, d'une garde pour vos animaux domestiques en cas d'absence, le CLIC de Lagny peut vous aider.

CLIC de Lagny

Résidence pour personnes âgées "la Sérénité"

33 rue Henri Dunant - 77400 Lagny sur Marne

Tél.: 01 60 31 52 80

Fax: 01 64 02 96 69

Accueil: du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (sur rendez-vous en dehors de ces plages horaires, y compris le samedi matin)

Le CLIC propose 2 actions à vocation préventive à disposition des personnes âgées de plus de 60 ans, afin qu'elles puissent garder leur autonomie.

L'atelier équilibre

Organisé par les médecins du Centre de Rééducation Gériatrique de Coubert, l'atelier équilibre permet de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en diminuant les troubles de la marche et de l'équilibre, en améliorant l'équilibre alimentaire, en informant sur les facteurs de risques liés à l'aménagement de l'habitat et en améliorant l'observance thérapeutique.

Cet atelier, gratuit, se déroule sur 12 semaines, un minimum de 10 personnes étant requis pour organiser une session.

L'atelier mémoire

Organisé par la Mutualité Sociale Agricole, l'atelier mémoire vise à stimuler la curiosité, à mobiliser la mémoire et la fluidité verbale, à stimuler la vigilance, à renforcer la mémoire, à raccourcir les temps de réaction...

Un minimum de 12 personnes est requis pour toute mise en place de l'action, laquelle se déroule sur 15 semaines. Une participation de 60 euros par participant est demandée.

Renseignements auprès du CLIC.

BILAN " PRESQUE BIEN ! "

Le commissaire Granger a réuni les élus de la circonscription en mairie de Thorigny, afin de dresser le bilan de la délinquance sur le secteur.

M. Granger, commissaire depuis six ans dans la circonscription de Lagny, œuvre ardemment chaque jour pour améliorer le quotidien

des résidants. Lors de cette réunion, deux axes ont été particulièrement abordés.

Celui des infractions, toujours trop importantes, et celui de l'insécurité routière qui s'aggrave de nouveau et ce, à contre-courant des tendances nationales. « Les événements récents démontrent un comportement nombriliste ». Des violences interscolaires, familiales et des nuisances diverses connaissent un manque de respect qui est

sés dans la circonscription de Lagny, 4721 crimes et délits. Et ce, malgré un important travail de préventions des forces de police sans lesquelles ce chiffre serait plus inquiétant. En effet, cette année, le pourcentage de la délinquance reste stable par rapport à une population qui ne cesse d'augmenter dans la circonscription. A été, en effet, constatée une diminution de moins neuf points en neuf ans dans la circonscription. Moins de cambriolage, moins de délinquance astucieuse. Rien que ça ! Cette baisse sensible de la criminalité est la conséquence d'un renforcement considérable des

contrôles de police dans le cadre de la lutte contre la délinquance. Renforcement, en revanche insuffisant dans la commune de Bussy

puisque le constat est moins glorieux ! La délinquance y devient un véritable souci pour les forces de l'ordre. Elle ne cesse de s'accroître, suivant la courbe des logements depuis quatre ans. Le nombre d'habitant est passé de 9000 à 15000 en un an et parallèlement la délinquance augmente de 15 pour cent. Ainsi, « face à ces résultats fragiles, il faudra redoubler de travail, développer les commissariats de secteur et, surtout mettre en place des locaux adaptés à Bussy ». La police sera partout. Conseil, tenez-vous à carreaux!

Laura M. Audrey Source : la Marne.



M. Granger déplore le "comportement nombriliste" de nos concitoyens, source de délinquance sur la circonscription

pour autant une valeur fondamentale. La police est souvent accusée de mal faire son travail car la délinquance ne diminue pas assez vite pour certains. Ainsi, le commissaire Granger a insisté « nous ne sommes pas outillés pour agir sur les causes de la délinquance. Nous ne sommes ni des enseignants, ni des conseillers matrimoniaux, ni des psychologues... ».

Moins neuf points

en neuf ans

En effet, en 2004 ont été recen-

L'AFEV RECHERCHE

"SES" ÉTUDIANTS !!!

Il y a quelques années, vous étiez bénévoles à l'AFEV pour accompagner des enfants en difficulté scolaire sur le Département de la Seine-et-Marne.

Dans le cadre d'une évaluation des actions d'accompagnement à la scolarité menées sur le Département de la Seine-et-Marne, conjointement avec le Conseil général, votre expérience bénévole nous intéresse.

Contactez nous le plus rapidement possible au 01-40-36-01-01 ou remplissez le questionnaire en ligne sur :

poleidfest@afev.org

PRÉVENTION SÉCURITÉ

**Téléphones portables,
précautions à respecter
contre le vol :**



- personnalisez le code de la carte SIM de votre téléphone portable
- notez le code IMEI (obtenue en tapant *#06# sur votre portable) de votre téléphone. En cas de vol, vous pourrez ainsi le communiquer à la Police et à votre opérateur pour bloquer votre portable.
- évitez de tenir votre portable à la main quand vous ne l'utilisez pas.
- ne confiez pas votre mobile à un inconnu, quel que soit le prétexte. En cas d'urgence, composez vous-même le 112, numéro des secours (police, SAMU, pompiers)
- ne le mettez pas dans une poche extérieure d'un sac ou d'un vêtement
- ne l'accrochez pas à l'arrière de votre ceinture.



SERVICE COMMUNAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

XXVII^e exposition de Peinture et sculpture de Chanteloup-en-Brie



Séraphie - Ficelle (II) sur papier - Frédéric HOLUBOSKY

L'exposition se déroulera du **12 au 20 mars** inclus dans la salle des Fêtes Van-Dongen. Le thème proposé est « *La géométrie dans l'art* ».

Nous recevons plus de 20 artistes.

Cette exposition sera aussi l'occasion de collaborer avec le CLAJ et le Centre de loisirs afin, ensemble, de travailler autour de cette thématique : la géométrie. Nous inviterons les écoles de Chanteloup et des communes avoisinantes à venir visiter l'exposition. Des conférences seront proposées.

L'ouverture au public le week-end de 10 heures à 18 heures, la semaine : de 14 heures à 17 heures.

Cécile Benattar,
Responsable du Service culturel

PERMANENCE DU SERVICE CULTUREL COMMUNAL

aux heures
d'ouverture
de la mairie au public
sauf le samedi



Cécile
Benattar
*Responsable
du service
culturel*

Tél : 01-60-31-10-48



HALTE GARDERIE



La halte garderie vous présente tous ses vœux pour 2005.

Les horaires d'ouverture sont : lundi mardi jeudi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 15.

Nous vous rappelons que le personnel de la Halte Garderie présente les qualifications nécessaires, professionnelles et légales pour assurer la garde des tous-petits.

Françoise Chauvet,
*Directrice de l'association
Petite-Enfance.*

SOIRÉE PAËLLA !

L'Amicale du personnel de la commune de Chanteloup-en-Brie organise à nouveau la soirée paëlla.



Comme les années précédentes, notre cuisinier préparera la paëlla sur place.

La soirée se terminera sur la piste de danse.

Nous vous attendons nombreux le

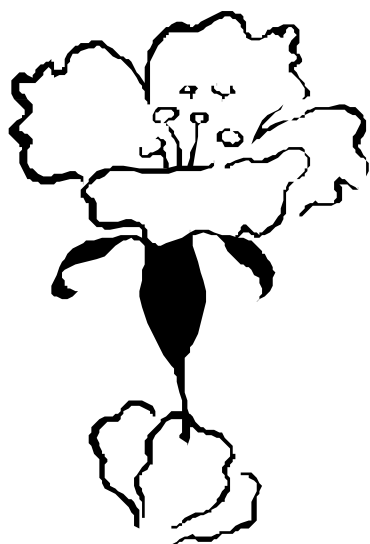


**Samedi 9 avril 2005
à 20 heures
Salle des fêtes
Van-Dongen.**

Dès maintenant, réservez votre soirée !

Pour plus de renseignements :
01-60-31-05-91.

Virginie Faveron,
Présidente de l'Amicale du personnel.



DES FLEURS ET DES LAURIERS

La commune de Chanteloup-en-Brie
conserve sa 2^e fleur au niveau régional

CONCOURS COMMUNAL

Diplôme de 1^{re} catégorie

M. et M^{me} Bernier
M. et M^{me} Austruy
M. et M^{me} Nageur
M. et M^{me} Barrault
M. et M^{me} Filoche
M. et M^{me} Lemaire
M. et M^{me} Boulanger
M. et M^{me} Favier
M. et M^{me} Van Diermen
M. et M^{me} Dambreville

Diplôme d'encouragement ou 2^e catégorie

M. et M^{me} Gau
M. et M^{me} Dutrannoy
M. et M^{me} Poulet
M. et M^{me} Brouillard
M. et M^{me} Duquin
M. et M^{me} Cotrez
M. et M^{me} Herry
M. et M^{me} Réal
M. et M^{me} Adnin
M. et M^{me} Dereumaux

Diplôme balcon M^{me} Carpentier

CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Diplôme avec Fleur de vermeil

M. et M^{me} Mathon
M. et M^{me} Del Frade
M. et M^{me} Rochette

Diplôme avec Fleur d'argent

M. et M^{me} Martin
M. et M^{me} Lingua
M. et M^{me} Genteur
M. et M^{me} Andrade

Diplôme avec Fleur d'encouragement

M. et M^{me} Franche
M. et M^{me} Braudry
M. et M^{me} Rodrigues

M. le maire et le conseil
municipal remercient et
félicitent vivement ces
heureux lauréats ainsi
que tous les employés
communaux pour leur
travail.



FOYER RURAL

Les activités et sortie proposées par l'association Foyer rural



- 1) Séjour à la neige avec les Foyers Ruraux Départementaux
- 2) Entrée au salon de l'agriculture
- 3) Sortie DISNEY vacances février proposée aux ados
- 4) Remise des récompenses décorations de NOËL une vingtaine de personnes récompensées
- 5) Places Cinéma vendues tout au long de l'année à 6 € au lieu de -6,50 €
- 6) Chasse aux œufs de Pâques
- 7) Sortie ASTERIX ouverte à tous 65 personnes y ont participé pour 15 € transport compris
- 8) Tennis vacances d'avril ouvert à tous pour 1 €
- 9) Randonnée pique-nique vacances d'avril ouvert à tous gratuit
- 10) Marché aux fleurs bénéfice servant à fleurir la commune
- 11) Brocante - Tombola - animation pour les ados
- 12) Gerbe au monument aux morts
- 13) Tickets de manège aux enfants et aux ados
- 14) Film Harry POTTER ET SCHRECK à 4 €
- 15) Fête de la musique 500 personnes
- 16) Journée internationale des enfants disparus
- 17) Exposition PATCH de fin d'année
- 18) Cadeaux aux enfants rentrant en 6^{ème} calculatrice
- 19) Journée au TREPORT début juillet annulée 24 personnes inscrites
- 20) Journée au Zoo début septembre annulée 17 personnes inscrites
- 21) Forum des associations début septembre 2004
- 22) Exposition dessine-moi ton village ou écris-moi ton village avec au fil des échanges
- 23) Marché aux fleurs d'automne bénéfice servant à fleurir la commune
- 24) Halloween avec animation pour les petits clowns, bonbons
- 25) 16 Places gratuites pour le cirque PINDER offertes à des personnes de CHANTELOUP
- 26) Sachets de friandises pour NOËL aux enfants.

- 27) Lettres au Père Noël plus d'une centaine de réponses personnalisées
- 28) Vente de Chocolat et champagne
- 29) Achat du matériel pour l'arrière cuisine de la salle des fêtes

Tout au long de cette année, nous vous avons proposé un grand nombre de manifestations ou sorties. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidées ou soutenues dans notre action.

**Assemblée Générale du Foyer Rural
Le 12 février 2005 à 10 heures
Salle maison pour tous
Projet 2005 :
BROCANTE LE 1^{er} MAI 2005
Inscription en Avril 2005**

Lettres au père Noël

Beaucoup de courriers et de dessins pour ce vieux Monsieur.

Les lutins l'ont aidé à répondre et déposer le courrier.

Tous les enfants ont reçu dans leur courrier quelques bonbons gentiment donnés par le père Noël.

Je voudrais simplement dire que depuis deux ans que ce service est à Chanteloup, c'est un vrai bonheur que de répondre à tous ces enfants.

La visite du père Noël aux petits

Le 19 décembre 2004, nous avons eu l'honneur d'accompagner le père Noël le matin en maternelle et l'après-midi en primaire.

Les petits ont découvert le vieil homme près du sapin de la maternelle déposant des cadeaux.

Il leur a ensuite distribué un sachet de bonbons.

L'après-midi, il s'est rendu en primaire où les plus petits lui ont chanté une chanson. Tous les enfants du primaire ont reçu leur sachet de bonbons

Nous remercions ce brave homme d'avoir donné de son temps si précieux pour les petits de Chanteloup

SEISME EN ASIE DU SUD

Nous avons tous été marqués par le désastre qui s'est déroulé le lendemain de Noël en Asie du Sud.

La population de nombreux pays ont tout perdu. Notre association a voulu servir de relais à toutes les personnes qui désiraient leur venir en aide. C'est pourquoi nous avons distribué dans vos boîtes aux lettres un tract vous demandant des dons.

Au 21 janvier 2005, de nombreuses personnes ont répondu à cet appel. Des mots de remerciements pour l'action que nous avons mis en place nous ont été adressés.

Nous remercions toutes les personnes qui ont déjà donné pour venir en aide à toutes ces populations. Nous avons remis à chaque personne un reçu et une lettre les tenant informé sur cette action.

Vous pouvez continuer à nous remettre vos dons que nous ferons parvenir à la Croix rouge française. Merci de les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie au nom du Foyer rural.

CHANTEPATCH

Club de Patchwork

Fonctionnant depuis 1994

Réunions chaque jeudi
soir

de 20 h 30 à 22 h 30
Maison Cartier-Bresson

Travail libre
Patch de l'amitié

Échanges - Stages
Bibliothèque

Cotisation Annuelle :
15 euros.

Renseignements :

Mireille Jiguet :

01-64-02-42-54.

Dominique Ruget :

01-64-30-42-46.

Evelyne Del Frade,
Présidente du Foyer rural.

A.S.C. KARATÉ

AXELLE VOLLAND CHAMPIONNE DE SEINE-ET-MARNE

Dimanche 21 novembre 2004, ont eu lieu à Champagne-sur-Seine, les championnats KUMITE de Seine-et-Marne.

Les résultats pour le club de Chanteloup-en-Brie, entraîné par J.P. Gavaille, sont très encourageants et témoignent du sérieux et de la persévérance des efforts réalisés au cours des saisons précédentes.

QUATRE PARTICIPANTS QUATRE PODIUMS

Axelle Volland, catégorie minime – 50 kg, médaille d'OR.

Thomas Calado, catégorie minime – 50 kg, médaille d'ARGENT.

Tuan Dang, catégorie minime + 75 kg médaille d'ARGENT.



Etienne Renaux, catégorie cadet – 70 kg, médaille de BRONZE.

Mission réussie pour nos compétiteurs lors de ces premiers championnats de début de saison.

Nos Karatékas ont repris les entraînements avec le moral au beau fixe, en pensant déjà aux futures compétitions et interclubs pour rééditer leur exploits.

Si vous voulez les rejoindre : entraînements le mercredi de 17 heures à 19 heures et le vendredi de 18 heures à 20 heures à la salle Frison-Roche.

Renseignements :

Tél. : 01-64-02-82-40.

Email : asckarate@hotmail.com

Site :

www.allianceask.com



DOJO CHANTELOUP CLUB



Le 26 décembre 2004 un raz-de-marée terrible dévaste la côte de l'Asie du Sud. Sous l'égide de la FFJDA (Fédération de Judo) et du ministère des Sports des loisirs et de la vie associative, une souscription est lancée sur la base d'un euro par adhérent ou plus qui seront versés sur un compte spécial pour aider les milliers de personnes en difficultés. En tant que président d'un club, dont la vocation est l'étude des arts-martiaux, je ne saurais trop vous recommander d'adhérer à cette opération qui reste valable jusqu'au 19/02/2005.

Pour plus de renseignements contactez-nous au **01.60.05.74.95** ou Dojo-chanteloup@aol.com.

Entraide et prospérité mutuelle, telle est la devise du Code moral du Judo.

Côté sportif, le club participe maintenant activement aux compétitions régionales, la preuve en est que nous

participerons au mois d'avril au tournoi de Mormant avec une participation étrangère. Nous sommes sûrs que nos judokas Chanteloupiens seront à la hauteur. Sont prévus aussi des tournois à Chanteloup en février, Thorigny en mars et Vaires en avril.

Enfin, je n'insisterai jamais assez sur le fait que vous pouvez toujours venir nous rejoindre à tout moment de la saison, vous serez les bienvenus au Judo mais aussi au Ju-Jitsu.

N'hésitez pas à nous contacter au :

01.60.05.74.95

ou 06.07.12.21.51

et par internet au

www.dojochanteloup.com

A bientôt !

Dominique Bizot,
Président du Dojo Chanteloup Club.

LE SIETREM CRÉE SON SITE INTERNET

Jours de collecte, conteneurs, infos pratiques... pour tout savoir sur les déchets dans votre commune, vous pourrez, dès le mois de février, vous connecter au site internet du Sietrem.

www.sietrem.fr

Un nouvel outil au service des habitants. Outre la présentation du Sietrem, le rappel des consignes de tri, les modalités d'accès aux déchetteries, des animations sur le traitement des déchets, les habitants pourront également retrouver :

- une carte interactive et par un simple clic sur le nom de la commune, connaître les jours de collecte ;
- des formulaires en ligne pour obtenir des informations complémentaires ou demander un conteneur ;
- un forum de discussion ;
- un test de connaissance.



ÉTAT CIVIL



*Nous leurs souhaitons
tous nos vœux
de bonheur :*

Erika Dambreville
Jihed Hachanile 31/12/2004



Ils nous ont quittés :

Marguerite Caradeuc....le 22/12/2004
Marguerite Canepale 25/12/2004
Lucile Loiselier-Marin...le 09/01/2005



MESSES

Chanteloup-en-Brie,
tous les dimanches à 9 h 30.

Dr DRUET-CAZAS Françoise
48, avenue de la Jonchère
77600 CHANTELOUP-EN-BRIE

☎ : 01.64.02.03.97

MÉDECIN GÉNÉRALISTE
Conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence :
Les samedis après-midi, dimanches
et jours fériés de JOUR uniquement.

**Composer toujours notre
N° unique : 01-64-30-64-30**

Notre secrétariat vous indiquera et
préviendra le médecin de garde de
votre venue à son cabinet en
consultation uniquement.

NUMÉROS UTILES

SAUR : 0810 017 018.

EDF / GDF : 0810 433 077.

EDF / GDF : 0810 433 077.

Anonymes et gratuits

Allô enfance maltraitée
0 800 05 41 41.

La Croix Rouge écoute
0 800 858 858.

Drogue Alcool Tabac info service :
113.

Fil santé jeunes : 0 800 235 236.

Écoute santé : 0 800 150 160.

Sida info service : 0 800 840 800.

Jeunes violences écoute : 0 800 202 223.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

« La lecture, une porte
ouverte sur un monde
enchanté. »

François Mauriac.

Heures d'ouverture :

Mercredi 14 h 30 à 17 heures,
Vendredi 16 h 30 à 18 h 30.

M^{me} Yvette Genteur responsable de
la Bibliothèque remercie les Chante-
loupiens qui font don de leurs livres.

Y. G.



PHARMACIE LAMONTAGNE

60^{ter}, avenue de la Jonchère
77600 Chanteloup-en-Brie

Tél./Fax : 01-60-31-15-24

Stéphane Lamontagne et son assistante
vous accueillent :



le lundi de 14 heures à 20 h 30
du mardi au samedi de 9 heures à 20 h 30
en journée continue.

Pharmacie de garde

- du samedi 20 heures au dimanche 20 heures,
- de la veille du jour férié 20 heures au lendemain 20 heures.

Par décision du Syndicat des Pharma-
ciens, les tours de gardes ne sont plus
communiqués aux mairies. **Vous devez
désormais vous renseigner au :**

**Commissariat de police
9, allée Vieille-et-Gentil
Lagny-sur-Marne.**

Tél. : 01-64-12-68-68.

Calendrier de collecte des déchets
Chanteloup en Brie
Les services ne sont pas assurés le 1^{er} Mai

Ordures ménagères	Mardi et Vendredi	Les poubelles doivent être sorties le matin même.
Collecte sélective	Jeudi	Bacs verts : verre Bacs jaunes : plastique, papiers, cartons
Encombrants	21 mars et 20 juin 2005	
Déchets toxiques	Déchetterie	PRATIQUE Piles électriques boutons, cartouches d'imprimantes : Réceptacles s'ont à votre disposition en mairie.
Déchets verts	Déchetterie	

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à la déchetterie : gravats végétaux, huiles de vidange, batteries peintures...

Déchetteries du SIETREM Croissy Beaubourg - St Thibault des Vignes		
Horaires d'ouverture	du 1 ^{er} octobre au 31 mars	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
lundi - mercredi	9h00 - 13h30	9h00 - 13h00
mardi - jeudi - vendredi	13h00 - 17h00	15h00 - 19h00
samedi	9h00 - 12h00 13h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 19h00
dimanche	9h00 - 13h00	9h00 - 13h00

- Se présenter à chaque fois
au gardien muni
d'une pièce d'identité
et d'un justificatif
de domicile.
- L'accès est réservé
aux seuls particuliers
- Fermeture
les jours fériés

SIETREM
3, rue du Grand Pommeraye
77 400 Saint-Thibault-des-Vignes
fax : 01 64 30 11 00

Un doute, une question
N°Vert 0800 770 061

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

ATTENTION : les vacances approchent et les délais d'obtention s'allongent
RAPPEL DES PIÈCES A FOURNIR

À CONSERVER

Carte nationale d'identité



1. Première demande ou renouvellement :

- Un acte de naissance avec filiation à demander à la Mairie du lieu de naissance ou le livret de famille des parents ;
- Deux photos d'identité sur fond blanc, identiques, récentes, tête nue (noir et blanc ou couleur) – format 35 x 45 mm ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*) ;
- Livret de famille ;
- Ancienne carte d'identité (si perte fournir la déclaration établie par la Mairie) ;
- Un document prouvant la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité à demander au Tribunal d'Instance (108, rue Saint-Denis à Lagny-sur-Marne).
- En cas de divorce, jugement de divorce dans son intégralité :
 - pour l'autorité parentale et la garde des enfants ;
 - pour l'autorisation de conserver le nom d'épouse.

2. Enfants majeurs vivant chez leurs parents ou personnes hébergées

En supplément des pièces demandées au paragraphe ci-dessus :

- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité d'un parent ou de l'hébergeant ;
- Attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge ;
- Un justificatif de domicile au nom de l'enfant majeur ou de la personne hébergée (attestation de sécurité sociale, carte d'étudiant ou certificat de scolarité, bulletin de salaire, ANPE ou ASSEDIC, avis d'imposition ou de non-imposition).

Passeport

1. Première demande et renouvellement

- Carte d'identité en cours de validité ou un acte de naissance avec filiation à demander à la Mairie du lieu de naissance ;
- Deux photos d'identité (voir C.N.I.) ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (*) ;
- Livret de famille ;
- En cas de divorce, jugement de divorce dans son intégralité ;
- 2 timbres fiscaux de 30 € ou 1 timbre fiscal de 30 € jusqu'à 15 ans ;
- Ancien passeport pour renouvellement.

Si vous souhaitez inscrire un enfant de moins de 15 ans sur votre passeport :

- 2 photos d'identité (voir C.N.I.) ;
- En cas de divorce, fournir une attestation de l'autre parent vous autorisant à inscrire l'enfant sur votre passeport.
- 1 timbre fiscal de 30 €.



Pour les C.N.I. ou/les passeports, il est indispensable de se présenter personnellement en mairie pour la prise d'empreinte et les signatures.
Les mineurs doivent se présenter avec un des parents.

(*) Liste des justificatifs de domicile acceptés par la sous-préfecture de Meaux : Factures d'eau, EDF-GDF, quittance de loyer, téléphone fixe ou portable, dernier avis d'imposition ou de non imposition.

À CONSERVER

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi..... 17 heures à 19 heures
 Mercredi..... 9 h 30 à 12 heures
 14 heures à 17 heures
 Vendredi..... 9 h 30 à 12 heures
 Samedi (uniquement l'état civil)...
 9 h 30 à 12 heures

Secrétariat : 01-64-12-74-50
 Comptabilité : 01-64-12-74-51
 Périscolaire : 01-64-12-74-57
 Service culturel : ... 01-60-31-10-48
 Cabinet du Maire
 et urbanisme : 01-64-12-74-52

Internet : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr
 Webmaster : 01-60-31-05-91 - E-mail : Mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr

**C
A
N
T
E
L
O
U
P
I**

**BULLETIN COMMUNAL
D'INFORMATION
ET DE LIAISON**
 (Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
 Gérard Willaume.

**Comité de rédaction et
conception :** Pierrette Munier,
 Maryse Théault, Catherine
 Akeroyd, Marcel Oulés,
 Jean-Pierre Nicol.

Coordination :
 Virginie Faveron
 Tél. : 01-60-31-05-91

Impression : Script Laser
Dépôt légal : 1980-3